

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
DU SERVICE « SHEARN »**

(Version en vigueur au 1^{er} janvier 2023)

PRÉAMBULE

La Société **Shearn SAS**, société anonyme simplifiée au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 36 Avenue Hoche, 75008 PARIS, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 919 744 599, est un éditeur de solutions louées en ligne dites « S.A.A.S. » pour « **Software as a Service** ».

Shearn SAS propose aux indépendants, commerçants, artisans, TPE et PME ainsi qu'aux cabinets d'Experts-comptables et leurs entreprises clientes, un accès à la Plate-forme «**Shearn**», accessible via l'adresse générique <https://www.Shearn.io>, consistant en la mise à disposition en ligne, sous le mode d'application hébergée, d'une suite intégrée de logiciels de gestion des factures d'achats ayant pour finalité la réduction des coûts, ainsi que ses évolutions et corrections périodiques.

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Prestation constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles **Shearn SAS, Société anonyme simplifiée au capital de 2000 euros, ayant son siège social 36 Avenue Hoche, 75008 PARIS, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 919 744 599, e-mail admin@shearn.io, <https://www.shearn.io>**, (« Le Prestataire ») fournit aux indépendants, TPE/PME et cabinets d'expertises-comptables (« Les Clients ou le Client ») et leurs propres clients « les Entreprises Clientes » qui lui en font la demande, par contact direct ou via un support papier, les services suivants :

- **La préparation, traitement et analyse des données comptables, bancaires, des fichiers fournisseurs et clients reçues pour la production de tableaux de bord personnalisés à l'attention des cabinets comptables et des clients de ces derniers;**
- **La restitution d'avis ou recommandations sur les postes d'achats des clients des cabinets d'expertise comptable tenant compte de la situation d'entreprises issues du même secteur d'activité ou très approchant;**
- **La mise à disposition de données anonymisée à destinations de tiers ayant pour besoins de se situer sur un marché, vis à vis d'entreprises concurrentes,**
- **La mise à disposition d'une application de gestion de la relation client et de type parapheur en ligne intégrant les évolutions réglementaires concernant la facturation électronique conforme aux ordonnances du 26 juin 2014 -art.3- et à l'ordonnance du 15 septembre 2021 introduisant l'obligation de facturation électronique dans les**

échanges entre entreprises assujetties à la TVA et établies en France.

- **La production d'alertes et de recommandations concernant les offres de réductions de coûts ;**
- **La mise en relation avec des prestataires de services ou fournisseurs de produits les plus compétitifs;**
- **Toutes les mises à jour mineures et majeures des applications de la Plate-forme ;**
- **En standard, un support continu et personnalisé par téléphone aux horaires d'ouverture de bureau (9 heures à 18 heures) (9 heures à 18 heures), ci-après (« les Services ») ;**

Ci-après, (« les Services »).

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des clients de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Prestations de Services sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de souscrire aux offres du Prestataire.

Elles sont également communiquées à tout Client préalablement à la conclusion d'une convention unique visée à l'article L 441-7 du Code du Commerce, dans les délais légaux.

Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Article 2 - Tarification – Commandes - Conditions de règlement

2.1 Tarifs

Les conditions financières de souscription à la solution et l'API «**Shearn**» par le Client sont détaillées dans la brochure tarifaire figurant en annexe (**Annexe 1**).

Les prix sont exprimés en euros (€), hors taxes et hors frais et précisés en **Annexe 1**.

Sous réserve d'en informer le Client au préalable, le Prestataire se réserve le droit de faire évoluer le contenu de son offre de services ainsi que sa tarification sans préavis.

2.2 Acceptation de la commande

Les ventes de Services ne sont parfaites qu'après la création d'un compte et validation de celui-ci lors de l'envoi d'un message de confirmation (double click) par le client utilisateur via le site www.shearn.io.

2.3 Période de test

Sur demande expresse, le Client pourra procéder à un test de la plateforme pendant une durée d'un mois à compter de la date de transmission par le Prestataire des codes d'accès au Client.

La période de test de UN (1) mois sur les serveurs mis à disposition par le Prestataire fera l'objet d'une validation par le Client, aux termes de laquelle il déclare accepter de facto la période de test comme telle, aux conditions proposées.

Cette validation sera irrévocable et se fera par tout moyen électronique ayant fait l'objet d'une acceptation formelle depuis la plateforme Shearn et sa souscription en ligne à la plateforme.

Le fait de valider la période de test proposée n'emporte évidemment aucune obligation d'achat de produit et/ou service pour le client.

2.4 Modalités de paiement

Les factures liées aux prestations souscrites par l'utilisateur du service sont payables mensuellement par prélèvement automatique à compter du 30. Cette facturation pourra faire l'objet de compléments de règlements issus des demandes d'ajustements du Client après acceptation de celles-ci par le Prestataire.

Le paiement effectif est réalisé dès lors que les sommes correspondantes au Service sont définitivement créditées sur le compte du Prestataire.

2.5 Défaut de paiement

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une facture à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard ;
 - les frais bancaires et de gestion supplémentaires (suivi du recouvrement, courriers et frais téléphoniques de relance, représentation des rejets de prélèvement bancaire) ;
 - la suspension immédiate des Services ;
 - la résiliation de plein droit du Contrat sous **15 jours** après l'envoi par le Prestataire d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse.
- A l'exception des données légales (facturation) ou pouvant faire l'objet de dispositions réglementaire en vigueur, d'une ordonnance judiciaire ou d'une réglementation gouvernementale, ou si cette divulgation est nécessaire dans le cadre d'une enquête ou d'une procédure judiciaire, la résiliation provoquera sous les 15 jours mentionnées, la suppression irrévocable de l'ensemble des documents et données, mais aussi des comptes, des paramétrages et toutes personnalisation de la plateforme pour le compte du Client par le Prestataire.
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par l'Acheteur en cas de retard de paiement.

- Sur présentation des justificatifs, le Prestataire se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassent ce montant.

Article 3 - Modalités de fourniture des services

Les Services demandés par le Client seront fournis sous une semaine dès, par ce dernier, la création du compte et sa confirmation en ligne sous réserve de la transmission au Prestataire de l'ensemble des éléments nécessaires.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des Services n'excédant pas "Délai".

En cas de retard supérieur à "Délai", le Client pourra demander la résolution de la vente.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure

Les Services seront fournis en ligne, sous réserve d'un préavis de deux semaines et dans un délai deux semaines.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes aux conditions générales d'utilisation, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de deux semaines à compter de la fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

Les éventuelles modifications de la commande demandée par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, **15 jours** au moins avant la date prévue pour la fourniture de Services commandés, après signature par le Client d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

Article 4 - Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de **12 mois** prenant effet à compter de création et validation de compte valant acceptation des conditions des présentes par l'Entreprise Cliente.

Il pourra être renouvelé par tacite reconduction pour une durée de 12 mois si aucune des parties ne signifie à l'autre

partie son intention de mettre fin au contrat par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception moyennant le respect d'un préavis minimum de 3 mois.

Article 5 - Responsabilité du Prestataire- Garantie

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit (financiers, commerciaux, perte d'exploitation et de chance...).

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de "Délai" à compter de leur découverte.

Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates, les Services jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services.

Article 6 - Propriété intellectuelle

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Article 7 - Litiges

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce de Paris.

Article 8 - Droit applicable - Langue du contrat

De convention expresse entre les Parties, les présentes Conditions Générales de Prestation et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 9- Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

ANNEXE 1 : GRILLE TARIFAIRE DE Shearn au 01/01/2023

1. OFFRE Shearn POUR LES CABINETS

La tarification de la solution Shearn s'articule autour d'un abonnement annuel calculé sur le nombre de cabinets ou agences (SIRET) ayant un accès à la plateforme Shearn.

Le tarif à date est le suivant : 360€HT par an par établissement dit Ambassadeur c'est-à-dire ceux qui ont contractuellement rejoint la plateforme durant l'année 2023.

Tous les autres devront souscrire à une offre basée sur l'abonnement annuel de 360€HT auquel s'ajoute un montant de 2€HT par client ajouté à la plateforme c'est-à-dire le nombre de fichiers FEC communiqués par SIREN.

Cette tarification peut être complétée par un abonnement annuel dit « Premium » offrant un panel de services complémentaires au Cabinet.

Des offres promotionnelles peuvent permettre d'accéder à une tarification plus avantageuse ou dégressive.

2. OFFRE Shearn PARTENAIRES

Shearn peut, sous conditions, servir de plate-forme de data-mining à destination de sociétés souhaitant disposer d'informations sur leur marché ou leur concurrents ou tout autre service dit de veille ou connaissance. Il peut consommer ses services de manière autonome au moyen de de ses employés ou tous autres.

Le modèle économique est alors à composer mais se définit sous forme d'une licence d'usage récurrente ou non à laquelle s'ajoute la tarification des services qui seront consommés à l'acte par les utilisateurs de la plateforme.

Cette offre nécessite que les entités intéressées se rapprochent de l'équipe de direction de Shearn afin d'établir un devis précisant les conditions financières et juridiques associées.
